

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR: L'EXPÉRIENCE A FAIT SES PREUVES

Le numéro du Jas de février 2018 consacrait son dossier principal et sa couverture à l'expérience "territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) sous le titre "Zéro chômeur – zéro défaut?". En effet, ce programme nous semblait suffisamment prometteur pour associer nos lecteurs à l'analyse de ses ambitions mais aussi de ses difficultés. Un an après nous avons voulu faire un bilan intermédiaire de l'expérience.

PAR CLAUDE HAROUT ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Rappelons que c'est un véritable changement de paradigme qu'a provoqué la loi du 29 février 2016 relative à l'expérimentation territoriale, visant à résorber le chômage de longue durée. En effet il s'agit de tester un certain nombre de postulats nouveaux sur l'emploi, comme "personne n'est inemployable, pour peu que l'emploi soit adapté", "si les emplois manquent, ce n'est pas en revanche le travail qui manque face à un nombre considérable de besoins non satisfaits", "le coût d'un chômeur est supérieur à celui d'un Smic", et "il faut donc mobiliser les coûts du chômage pour financer des emplois sur des activités nouvelles". Le législateur a donc repris à son compte les arguments de Laurent Grandguillaume, président de Territoires zéro chômeur de longue durée (voir l'interview ci-contre), qui a pu lancer son expérience. Son association a pu ainsi s'engager dans dix régions de France, avec la création de dix "Entreprises à but d'emploi" (EBE). La première a ouvert ses portes en janvier 2017 à Mauléon dans les Deux-Sèvres, et elle constitue aujourd'hui la vitrine de cette démarche. D'ailleurs elle a été présentée longuement dans l'émission



© Jean-Michel Libion

Zone interdite sur M6 le 17 mars. Une démonstration particulièrement convaincante pour ATD Quart-Monde, à l'origine du projet, mais aussi pour Laurent Grandguillaume qui, en tant qu'ancien député PS de la Côte-d'Or de 2012 à 2017, avait porté la proposition de loi devant le Parlement. La démarche semble donc bien engagée, mais de nombreuses questions

demeurent sur sa pérennité. Et il est vrai que le bilan intermédiaire de l'expérience a des zones d'ombre.

UN BILAN INTERMÉDIAIRE

Au 31 janvier 2019, on recense 692 embauches de salariés en CDI dans le cadre de Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), dans les dix territoires expérimentaux. Parmi




**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**



EN 2019
LA MOBILISATION
SE POURSUIT POUR FAIRE
DE L'EMPLOI UN DROIT



© TZCLD



© LCOOS

ces territoires, deux (Pipriac et Mauléon) vont très certainement atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire de réduire à zéro le nombre de chômeurs de longue durée. Malgré la forte diversité des territoires, des tendances se dégagent : les salariés embauchés dans des Entreprises à but d'emploi sont en grande majorité peu qualifiés (niveau VI, V et V bis), et en moyenne les personnes sont privées d'emploi depuis plus de 4 ans. Quelques personnes plus qualifiées (niveaux I et II) mais depuis très longtemps sans emploi intègrent également les effectifs.

On observe toutefois une moindre participation des femmes dans cette expérimentation, bien qu'elles soient

TROIS QUESTIONS À LAURENT GRANDGUILLAUME

Président de l'association nationale "Territoires zéro chômeur de longue durée"



© DR

Le Jas : Qu'est-ce qui vous a décidé à vous engager dans l'expérimentation Territoire zéro chômeurs ?

Laurent Grandguillaume : C'est ATD Quart-Monde qui est à l'origine de la démarche, qui correspondait à mes idées sur la nécessité de repenser les politiques d'insertion. Et comme il fallait un cadre réglementaire pour préciser les modalités de l'expérimentation, j'ai décidé de m'engager. Nous devons inscrire ce projet dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, ne pas concurrencer les entreprises locales, et définir les conditions d'accès pour les chômeurs candidats. Par exemple, la résidence depuis au moins six mois sur le territoire pour éviter les transferts de population d'une commune à une autre. Et comme ce projet

bousculait les logiques en place, il a fallu attendre près de trois ans avant qu'il soit voté.

Le Jas : Le bilan intermédiaire semble favorable, mais diverses difficultés sont pointées. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L. G. : L'une de nos principales difficultés est celle du management et de la montée progressive du chiffre d'affaires. Il faut trouver au départ des chefs d'entreprises capables de diriger, d'animer un réseau, de développer du chiffre d'affaire, d'appréhender avec empathie les relations avec le personnel. La seconde difficulté réside dans la complexité de nos financements publics. En effet ceux-ci viennent de l'Etat, à travers ses administrations centrales, mais aussi par un fonds d'expérimentation présidé par Louis Gallois. Il nous faudrait certainement simplifier ces circuits pour être plus efficaces. Mais je reste extrêmement confiant, car nous avons la certitude que nos entreprises ont une réelle capacité à développer leur chiffre d'affaire en raison des besoins en matière de transition écologique et de services de proximité. De plus de grands groupes industriels commencent à s'intéresser à TZCLD.

Le Jas : Emmanuel Macron a annoncé sa volonté d'étendre l'expérimentation. Etes-vous optimiste ?

L. G. : Effectivement, le Président de la République a expliqué que TZCLD était une priorité. Et nous avons rencontré plusieurs ministres qui semblent convaincus. De plus 150 députés nous soutiennent, et le 18 juin nous organisons des rassemblements dans toute la France pour appeler au vote d'une deuxième loi qui tiendrait compte des premiers enseignements de l'expérience. Et je ne doute pas que cette loi soit votée, car les personnes que nous embauchons sont au chômage en moyenne depuis 52 mois : si nous n'existions pas, quelle solution leur serait proposée ? D'ailleurs le Fonds social européen a pris conscience de cette réalité, puisqu'il va financer dorénavant un centre de ressources et de compétences que nous mettons en place pour mieux faire connaître et expliciter les modalités de réussite de notre expérience.

particulièrement touchées par le chômage, mais leur mobilisation rencontre les problèmes de garde d'enfants et de mobilité. Ce point devra être examiné.

En ce qui concerne l'équilibre économique de TZCLD, on constate encore des problèmes. En effet cet équilibre repose sur l'activation des dépenses passives du chômage. Or le

financement est conçu comme une "aide au poste", c'est-à-dire une compensation partielle des charges, notamment salariales, liées aux embauches. Et, pour développer l'emploi dans un territoire il faut tenir compte non seulement du coût de l'emploi, mais aussi de celui du développement des entreprises et de l'ingénierie territoriale, nécessaire notamment dans le cas de

la création des EBE. Et ce coût complet de l'emploi supplémentaire est sensiblement supérieur à l'argent public versé dans le cadre de l'expérimentation.

En ce qui concerne les coopérations territoriales, la démarche permet à tous les acteurs de l'emploi de se rencontrer et d'agir ensemble, avec des objectifs nouveaux.



© Morgane Gaillard

Cette première vague d'expérimentation de TZCLD va donc se poursuivre sur les dix territoires retenus et va durer, comme prévu, 5 ans. Mais déjà, une deuxième vague d'expérimentation se profile dans le cadre du plan pauvreté, en cours d'élaboration au niveau gouvernemental, ce qui sera possible car dès à présent un peu plus de 200 territoires préparent un dossier de candidature.

FOCUS SUR UN NOUVEAU TERRITOIRE

C'est le cas, par exemple, dans l'Est Touraine où trois communes (Bléré, Montlouis-sur-Loire et Nazelles-Négron) se mettent en mouvement pour faire partie de ces nouveaux territoires d'expérimentation. La première étape, dite "fabrique du consensus" bat son plein. À ce jour, responsables d'entreprises, travailleurs sociaux, res-

ponsables d'insertion, élus locaux... au total une quarantaine de personnes des trois communes, se préparent à l'expérimentation TZCLD autour d'un trio d'animateurs bénévoles issus

**“C'est au sein des
Entreprises à but d'emploi
que doit se co-construire
le lien entre le chômeur
de longue durée et l'emploi
à créer pour lui et pour
le territoire”**

de la société civile. Le rôle de ceux-ci est de faciliter l'émergence des idées, de les faire circuler, de fédérer les énergies, d'organiser l'horizontalité chez des acteurs plus habitués à des fonc-

tionnements en silos. Il leur revient aussi un gros travail de formalisation à chaque étape.

Parallèlement, le recensement des travaux utiles est engagé. L'un des bénévoles explique l'originalité de la dynamique : “En règle générale, les demandeurs d'emploi prennent positionnement par rapport à des offres d'emploi émises par les entreprises. Dans ce projet, le mécanisme est inversé : l'Entreprise à but d'emploi recense les compétences et les envies de chaque personne privée d'emploi. Ensuite, c'est elle qui recherche sur le territoire les travaux utiles qui peuvent y correspondre. Et c'est donc au sein de l'EBE que doit se co-construire le lien entre le chômeur de longue durée et l'emploi à créer pour lui et pour le territoire. Et à Bléré, par exemple, les idées d'emplois fourmillent. Créer un “Dog sitter” (sortir les animaux pour personnes malades, âgées ou autres...), ouvrir un garage solidaire, créer un service d'accompagnement des touristes... Et tout ceci favorise une vision positive des chances du territoire, même si chacun mesure bien l'ampleur de la tâche, car il faut aussi pouvoir lever les freins chez les personnes privées d'emploi depuis longtemps et souvent désinsérées. C'est l'opinion de Valérie Legay, responsable de l'action sociale du conseil départemental d'Indre-et-Loire, et de Claude Guey, directrice de Pôle emploi. Ainsi sur le terrain les choses se construisent pas à pas, de manière confiante.

C'est pourquoi chacun espère que la prochaine loi, qui devrait préciser les nouvelles règles du jeu, tiendra compte des enseignements de la première vague, ce qui permettra d'ailleurs d'ouvrir une nouvelle façon de légiférer : partir de la réalité locale pour mieux définir les priorités nationales. ■